

Lettre ouverte à Monsieur Claus Hartmann, président de l'association IFE-AIDE

Monsieur le Président,

Le comportement de certains responsables de l'association IFE que vous présidez, ainsi que vos propos récents affirmant le comportement démocratique du fonctionnement de cette organisation démontrent une fois encore une posture opposée à vos actes et déclarations.

En effet, au-delà du non respect flagrant des statuts de l'association (déjà signalé par ailleurs), **vous avez refusé d'organiser une assemblée générale extraordinaire** que des adhérents avaient pourtant réclamée en parfait accord avec les textes des statuts de IFE-AIDE et après contrôle par votre webmaster de la conformité des signatures et du nombre des demandeurs.

Vous avez tenu à organiser dans la plus grande opacité un vote des adhérents au sujet de pseudo-négociations que vous menez avec la direction de la société Euronat. Le résultat de ce scrutin, à l'évidence, ne reflète pas l'opinion de la majorité des adhérents.

Il ne s'agit pas ici d'un jugement de notre part mais d'un rapport de faits dûment démontrés qui amène à un résultat différent de celui annoncé par les responsables de l'association.

Si le dépouillement du scrutin semble avoir été effectué correctement, la seule liste des adhérents (liste électorale !) que vous avez considérée comme référent était entachée d'erreurs graves et inadmissibles dans une organisation prônant la démocratie.

Quelques exemples factuels, concernant des personnes ayant remarqué différents types d'anomalies :

Roland Carlsberg : son chèque d'adhésion a été remis en main propre le 25 juillet 2014 à Yolaine Ferras, secrétaire de IFE-AIDE. Ce chèque a été débité le 30 septembre : [Preuve ici](#) ! Vous répondez à cette erreur que « *Le trésorier ne peut pas aller tous les jours à la banque !* » Peut-être serait-il bon de signaler au trésorier qu'il existe en France un service postal performant qui autorise l'envoi régulier des chèques à la banque... Roland a tout de même reçu un mail de bienvenue puis son matériel de vote : il était donc bien adhérent à cette date. Il a voté NON mais ce vote n'a pas été retenu, car Roland ne figurait pas sur la liste que vous avez présentée. Est-ce une situation normale et démocratique ?

Caroline Mascret : a payé sa cotisation en espèces lors de la réunion de mai 2014. Le trésorier lui a adressé les documents de bienvenue le 3 juin suivant. Elle a dû réclamer son matériel de vote que vous lui avez-vous-même alors adressé, monsieur le président. Elle a voté (NON), mais vous avez refusé son vote car « ne figurant pas sur la liste des adhérents » ! [Preuve ici](#). Est-ce une situation normale et démocratique ?

Jean-Pierre Decremps a la preuve du débit de son compte au 12 août 2014, pour un chèque émis en juillet 2014. Il a reçu un mail d'IFE-AIDE le 2 septembre, reconnaissant son adhésion. Il ne figurait pourtant pas sur la liste de Claus Hartmann et son vote (NON) a été rejeté ! [Preuve ICI](#). Est-ce une situation normale et démocratique ?

Gérard BARRE, adhérent de la première heure, a payé sa cotisation en janvier 2014. Malgré sa relance, il n'a pas reçu son matériel de vote [Preuve ici](#). Est-ce une situation normale et démocratique ?

Jean Marie Druart justifie du paiement de sa cotisation par un reçu du trésorier daté du 13 janvier 2014 ([voir ici](#)). Jean Marie a voté NON et son vote a été écarté car son nom ne figurait pas sur votre liste ! Est-ce une situation normale et démocratique ?

Emmanuel Granjou n'est pas sur la liste des admis à voter. Il n'a pas reçu son matériel de vote malgré une adhésion le 6 septembre ; [Preuve encore s'il en est besoin ?](#). Est-ce une situation normale et démocratique ?

Yves Letourneux n'est pas dans la liste des votants. Il n'a pas pu voter faute d'avoir reçu son matériel de vote... Il figure pourtant à ce jour dans la liste des membres. Est-ce une situation normale et démocratique ?

Michel et Marie Pages ont envoyé leur chèque en paiement de leur cotisation, le 3 juin 2014, leur chèque a été débité le 13 juin. Ils ont dû réclamer leur matériel de vote qui leur a été envoyé. Ils ont voté et ne figurent pas dans la liste des votants. Ils vous demandent l'annulation de ce scrutin. Est-ce une situation normale et démocratique ?

Marie Juret n'est pas dans la liste des votants, mais figure à ce jour dans la liste des membres... Elle a payé sa cotisation le 3 septembre 2014 et reçu les documents d'accueil le 29 septembre ! Bravo pour la célérité ! Pas les documents de vote. Donc, bien entendu, elle n'a pas pu voter NON... Est-ce une situation normale et démocratique ?

Vivian Hospital n'est pas sur la liste des admis à voter, vieil adhérent a renouvelé son adhésion le 10 juillet 2014, il peut bien sûr le prouver ! ... Est-ce une situation normale et démocratique ?

Il s'agit ici du cas de 10 personnes qui ont voté NON mais dont le vote n'a pas été pris en compte à tort (ou qui auraient voté NON si elles avaient pu recevoir le matériel de vote). Pour la situation de ces 10 personnes portée à notre connaissance, combien d'autres sont dans le même cas ? Une dizaine ou plus ?

Le résultat du vote est donc inverse de celui proclamé par IFE !

Comment expliquer également que des personnes qui ont payé leur cotisation dans les temps, qui apparaissent sur la liste des membres au 28 septembre et qui ont reçu leur matériel de vote, ne figurent plus sur la liste unique dont vous étiez muni lors du dépouillement ?

Chacune de ces personnes est en droit de demander l'annulation du vote par la justice avec d'éventuelles conséquences pénales si l'intention frauduleuse est prouvée...

Ces faits sont graves, aussi Monsieur le Président, nous vous invitons à faire preuve de courage et de dignité **en prenant vos responsabilités et en tirant toutes les conclusions** des faits rapportés ci-dessus : par rapport aux résultats du vote comme par rapport à votre fonction (et à celle du gestionnaire des listes !).

Les adhérents attendent de votre part sous 10 jours votre engagement d'annulation ou de modification de ce scrutin.

Courtoisement,

L'ensemble des adhérents ayant voté non et aussi particulièrement ceux qui ont été spoliés par la non prise en compte de leur vote.

02.12.2014